



Depuis 1952
Depuis 1952

GARANTIE DU PRODUIT

Produit : Éclipse

Modèle : C-1

Période de la garantie du produit : 5 ans

La garantie limitée de Clôtures Daviault couvre :

- Les défauts et les erreurs de fabrication du produit.

Le produit est garanti seulement s'il a été soumis à un usage normal et non abusif de la part du client.

Les actes ou omissions suivants annuleront la garantie sur le produit :

- Ne pas avoir la facture comme preuve d'achat.
- Exposition élevée au sel.
- Application de produits chimiques sur la clôture.
- Avoir soufflé de la neige sur la clôture.
- Utilisation de pièces ne provenant pas de Clôtures Daviault.
- Suspendre / accrocher une charge trop lourde sur la clôture.
- Après avoir fait une coupe, avoir omis de nettoyer les résidus d'acier.
- Après avoir fait une coupe, avoir omis d'appliquer la protection de zinc.

Le client doit retourner les pièces défectueuses à notre comptoir de service.

De nouvelles pièces seront remises en échange des pièces défectueuses.